



# Association Sportive Collège Maurice Calmel 2011-2012



L'association sportive de l'établissement prolonge et amplifie la mission éducative du collège, et offre aux élèves un terrain d'expression, d'échanges, et de reconnaissance par le biais d'une pratique physique.

## Différents temps d'entraînement sont mis en place :

- tous les lundis, mardis, jeudis de 16h15 à 17h45 (2ème service de transport scolaire)
- éventuellement un créneau supplémentaire pour le tennis de table sur les heures de repas (en fonction disponibilité salle, élèves et professeur.)
- mercredi après-midi pour la voile.

Ces entraînements permettent de préparer le moment privilégié des rencontres de l'UNSS avec les autres établissements, organisées les mercredis après-midi.

**IMPORTANT** : le mercredi midi, le service de restauration scolaire étant fermé, les élèves qui souhaitent rester au collège pour participer aux compétitions de l'association sportive doivent penser à **apporter leur pique-nique. Après les compétitions du mercredi, les élèves doivent rentrer par leurs propres moyens (parents qui viennent les chercher, vélo ... en fonction du lieu d'habitation)**

Si votre enfant désire partager ces moments uniques, au travers d'activités telles que : Hand-ball, Rugby, Volley-ball, Beach volley, Athlétisme (cross, courses, sauts, lancers, triathlon ...), Badminton, Tennis de table, Voile, il lui faut prendre contact avec son professeur d'EPS habituel, ou bien venir directement s'inscrire à l'entraînement. Les équipes de sports collectifs ne seront engagées en championnat qu'à la condition de comporter un nombre d'élèves suffisant pour se rendre aux différentes rencontres. Les élèves qui souhaitent s'inscrire doivent indiquer s'ils sont disponibles ou non le mercredi après-midi

## Conditions à remplir :

- une fiche d'inscription à prendre auprès des professeurs d'EPS, avec certificat médical d'aptitude et autorisation parentale.
- 1 photo d'identité pour la licence.
- Une cotisation annuelle de 20 euros qui permet de faire toutes les activités (chèque au nom de l'association sportive du collège).

## Les rencontres inter-établissements :

- être disponible le mercredi après-midi
- amener l'enfant sur le parking du Collège vers 12h30 ou 12h45 s'il rentre déjeuner chez lui (les horaires varient selon les déplacements et seront précisés à chaque fois), un car sera là pour le déplacement sur le lieu de compétition, le retour est prévu au Collège vers 17h15-17h30. Pour chaque compétition les élèves doivent venir retirer une convocation et la présenter aux professeurs remplie et signée par les parents